

# L'AGENDA

**Tous les jeudis,** ● **JUILLET/AOUT**  
 Marchés des producteurs de pays  
 à partir de 17 heures - Place de l'Église

**Samedi 8 août** ● **AOUT**  
 Comice Agricole - La Grande Salle

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre** ● **SEPTEMBRE**  
 Don du sang - Salle du Temps Libre

**Vendredi 11, Samedi 12 et Dimanche 13 sep.**  
 Fête annuelle

**Jeudi 17 septembre**  
 Championnat de France Militaire  
 de Course d'Orientation

**Samedi 19 septembre**  
 Dès 9 heures : fête de la batteuse  
 le parking de l'Auberge des Sources

**Lundi 12 octobre au Samedi 14 novembre** ● **OCT./NOV.**  
 Bibliothèque en fête  
 «Femmes d'hier et d'aujourd'hui»

**Vendredi 6, Samedi 7 et Dimanche 8 nov.** ● **NOVEMBRE**  
 Exposition Encadrement - Salle du Temps Libre

**Dimanche 15 novembre**  
 Cérémonie de La Besse

**Samedi 21 et Dimanche 22 novembre**  
 exposition maquettes et figurines  
 Salle du Temps Libre

**Samedi 28 novembre**  
 Loto du foot - La Grande Salle

**Dimanche 6 et 13 décembre** ● **DECEMBRE**  
 Élections régionales - La Grande Salle

**Mercredi 30 décembre**  
 Don du sang - Salle du Temps Libre

**Jeudi 31 décembre**  
 Réveillon de la Saint-Sylvestre  
 La Grande Salle

## Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet- 19270 Sainte-Féréole  
 Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65  
 Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)  
 Assistance à la rédaction : **Atelier écritures** - Brive

## NUMÉROS UTILES

<b>Mairie</b>	05 55 85 78 00
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h (fermée en juillet et en août).	
<b>École primaire</b>	05 55 85 78 53
<b>École maternelle</b>	05 55 85 68 67
<b>Maison de l'enfance</b>	05 55 84 25 87
<b>Espace jeunes</b>	05 55 22 73 87
<b>Médecins</b>	
<b>KIM Francis</b>	05 55 85 76 52
<b>PARAUD Jean Henri</b>	05 55 18 08 63
<b>Infirmières</b>	
<b>M<sup>mes</sup> DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT</b>	05 55 85 65 91
<b>Podologue</b>	
<b>DELPY Caroline</b>	05 55 22 17 28
<b>Kinésithérapeute</b>	
<b>CERMAK Vladimir</b>	05 55 22 15 54
<b>Pharmacie</b>	
<b>CROUCHET Pierre</b>	05 55 85 68 72
<b>Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac</b>	05 55 85 73 79
<b>Permanence en Mairie</b> 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30	
<b>Assistante Sociale</b>	05 55 74 49 72
M <sup>me</sup> <b>Françoise PESTEL-BESSE</b> présente en Mairie les 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mardis de chaque mois (sur rendez-vous).	
<b>Mission Locale</b>	05 55 17 73 00
Pour les jeunes de 16 à 25 ans (sur rendez-vous une fois par mois)	
<b>Maison d'accueil spécialisée</b>	05 55 85 66 43
<b>La Poste</b>	05 55 85 74 00
Lundi - mardi - jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - Mercredi de 9 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 15 h. Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 50.	
<b>TAXI</b>	
<b>Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :</b>	
Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. M <sup>me</sup> <b>PATRY</b> au <b>05 55 92 98 88</b> ou M <sup>me</sup> <b>GAMBOA</b> au <b>06 16 79 94 94</b> . Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.	
<b>Transport à la demande par l'AGGLO</b>	
Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au <b>05 55 17 91 19</b> . L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de <b>2€</b> l'aller-retour.	
<b>AGGLO</b>	
<b>Service assainissement</b>	05 55 74 70 15
<b>Déchetterie Malemort</b>	05 55 92 07 18
Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.	
<b>Gendarmerie de Donzenac</b>	05 55 85 69 50
<b>Sapeurs Pompiers</b>	18 ou 112 (portables)
<b>SMUR</b>	15
<b>Police Secours</b>	17



**SAINTE  
FÉRÉOLE**



# Bulletin Municipal



## Sommaire

<b>Edito</b>	● p 3
<b>Finances</b>	● p 4-7
<b>Actu</b>	● p 8-15
<b>En Bref</b>	● p 16
<b>Notre patrimoine</b>	● p 17
<b>Echo de Manocalzati</b>	● p 18
<b>Associations</b>	● p 19-22
<b>Comptes Rendus</b>	● p 23-26
<b>Etat Civil</b>	● p 27
<b>Agenda</b>	● p 28

**Place de l'Église**



# Infos municipales

## LES ELECTIONS A VENIR

Les prochaines élections auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre à La Grande Salle pour désigner les conseillers régionaux de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charente.

A l'heure actuelle, seules les personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire sur la liste électorale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 peuvent voter.

Cependant, de nombreuses personnes peuvent avoir déménagé ou emménagé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le mois de décembre 2015.

Une proposition de loi visant à ré-ouvrir exceptionnellement la période d'inscription sur les listes électorales de l'été jusqu'à fin septembre est actuellement à l'étude.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie. ■

## CE QU'IL FAUT RETENIR Pour toutes les élections

- Les élections ont lieu à **La Grande Salle** (Allée Antoine Valéry – à côté des stades de foot)
- Vous devez vous présenter au **bureau de vote figurant sur votre carte électorale, muni d'une pièce d'identité (avec photo)**
- Si vous votez par **procuration**, la procuration doit être établie auprès soit du commissariat de police, soit de la gendarmerie, soit du tribunal d'instance. Vous pouvez télécharger l'imprimé (cerfa n°14952\*01) sur le site **www.service-public.fr**. Il devra être complété puis imprimé et déposé auprès des autorités compétentes.

## ELECTIONS REGIONALES 6 et 13 Décembre 2015

## Réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze

L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 sur le brûlage des déchets verts dans le département de la Corrèze était très restrictif.

Suite aux remarques de nombreux élus locaux, le Préfet s'est entretenu de ce dossier avec une délégation de l'association des maires et a examiné les améliorations à apporter. Il a pris un nouvel arrêté, le 7 avril 2015, prévoyant des aménagements et des dérogations permettant de respecter l'objectif de préservation de la santé publique sans imposer aux habitants des contraintes excessives dans leur vie quotidienne.

L'arrêté préfectoral définit trois périodes : la période orange du 15 février au 31 mai et du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, la période verte le reste de l'année. Le Préfet peut définir une période rouge en fonction de l'existence d'un risque fort résultant des conditions climatiques (sécheresse, chaleur, vent...).

Voici quelques unes des nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral concernant le brûlage des déchets de végétaux ou les végétaux :

Activité	Période rouge	Période orange	Période verte
Brûlage des résidus végétaux (hors enclos d'habitation)	Interdit	Interdit Dérogation possible pour les professionnels	Autorisé (hors enclos d'habitation)
Brûlage de végétaux sur pied, écobuage	Interdit sauf désherbage thermique	Interdit sauf désherbage thermique	Interdit sauf désherbage thermique, et sauf dérogation possible pour les professionnels
Brûlage de végétaux ou bois de construction au titre de la prophylaxie	Autorisé exclusivement par des professionnels	Autorisé exclusivement par des professionnels	Autorisé exclusivement par des professionnels

## ERRATUM

Dans le bulletin n°31 page 2

Cours informatiques

Lire Sébastien CHARLOT et non Sébastien CHALOT  
ERRATUM par des parasites.

## Baisse des dotations : l'impossible équation ?

# ÉDITO



A Sainte-Féréole, elles sont trois, et elles baissent toutes les trois. Elles s'appellent DGF (dotation globale forfaitaire), DSR (dotation de solidarité rurale) et DNP (dotation nationale de péréquation). Entre 2011 et 2015, la première est passée de 296 000 à 270 000 €, la seconde a chuté de 96 000 à 34 000 €, la troisième a diminué de 37 000 à 17 000 €. Total de la baisse : 108 000 € (voir détails dans le tableau).

### Nécessaire solidarité dans un contexte de crise

Vous avez entendu ici ou là, que nombre d'élus locaux se sont insurgés contre ces baisses qu'ils jugent trop brutales, interpellant de manière plus ou moins nuancée le président de la République et le gouvernement afin qu'ils prennent en compte le fait que les communes sont les principaux investisseurs publics.

Alors que tous les pays d'Europe sont obligés de « se serrer la ceinture » depuis 2008, alors que la dette de notre pays atteint plus de deux mille milliards d'euros et qu'elle poursuit sa course folle, alors qu'il faut se concentrer sur l'essentiel faute de pouvoir tout financer, il ne me paraît pas illogique que les communes, comme toutes les autres institutions publiques et privées, prennent leur part à l'effort général, même si elles ne sont en rien responsables de gestions parfois inconséquentes et irresponsables à tous les niveaux de l'État, depuis des décennies.

### Comment s'en sortir au niveau communal ?

Ceci dit, comment faire ? 108 000 € représentent 23,31% de nos impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). La solution la plus simple serait donc d'augmenter les impôts locaux de 23,31 % pour simplement retrouver notre niveau de recettes de 2011. De nombreuses communes, et non des moindres, ont procédé à des augmentations significatives (exemple Toulouse + 15 %).

Je tiens à vous rassurer : nous n'augmenterons pas les impôts locaux, la règle appliquée depuis 1988 (+ 27 ans) est toujours d'actualité.

Et nous ne remettons pas davantage en cause un autre résultat de notre politique : l'absence d'endettement. En ces temps compliqués, c'est heureux, car la dette est une perte de liberté, et, souvent, préfigure les impôts de demain.

### Un choix logique et responsable

Puisque les concours de l'État diminuent et, surtout, vont continuer à diminuer en 2016 et 2017, puisque nous ne voulons ni augmenter les impôts ni nous endetter, et puisque nous n'avons pas le pouvoir de battre monnaie, la solution qui s'impose est la diminution des dépenses. Reste à définir lesquelles.

Les dépenses d'une collectivité sont de deux sortes, fonctionnement et investissement. Nous ne réduisons pas les dépenses de fonctionnement : nous serons rigoureux, vigilants, économes, mais le personnel communal titulaire sera conservé et il gardera les moyens nécessaires à son action.

Cependant, certaines demandes qui visent à solliciter toujours plus de services et, surtout, toujours plus de personnel sont irréalistes et irresponsables, et elles ne seront pas honorées.

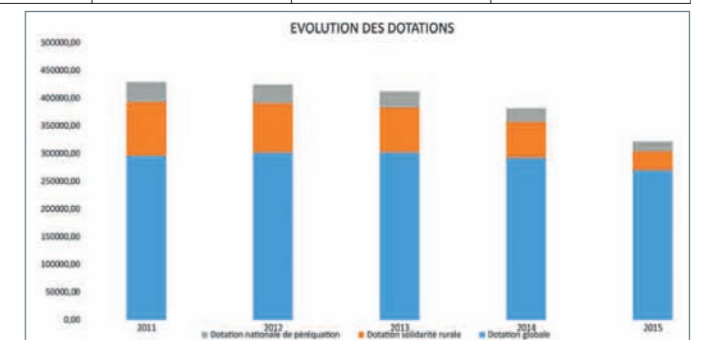
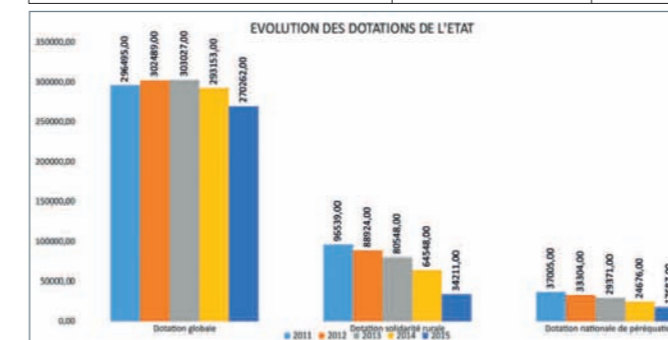
C'est donc notre investissement qui va baisser. Deux éléments cependant font que cette réduction ne mettra pas la commune dans le rouge : d'abord parce que nous avons déjà réalisé et rénové pratiquement tous les équipements structurants de la commune, ensuite parce que notre capacité d'autofinancement, résultant pour grande partie d'absence de dettes, reste à un niveau convenable et que c'est elle qui conditionne nos investissements.

Si nous choisissons de limiter les investissements, estimant, au regard des faits que je viens d'énoncer, qu'il s'agit de la meilleure solution pour compenser les baisses de dotations, il n'y aura donc pas de zénith, ni de palais des expositions, ni de patinoire olympique à Sainte-Féréole.

Mais, fin 2017, alors que d'innombrables communes françaises seront à genoux, et certaines à l'agonie, Sainte-Féréole gardera son destin en mains, et profitera pleinement de ses équipements et de sa qualité de vie.

Bien amicalement, Le maire, Henri SOULIER ■

	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation globale	296 495,00	302 489,00	303 027,00	293 153,00	270 262,00
Dotation solidarité rurale	96 539,00	88 924,00	80 548,00	64 548,00	34 211,00
Dotation nationale de péréquation	37 005,00	33 304,00	29 371,00	24 676,00	17 687,00



### Nouvelle installation

**CREATIF**  
2 imp. des carriés  
19270 Ste-Féréole  
Coiffure mixte  
Prothésiste ongulière  
05 55 85 77 28

CREATIF COIFFURE MIXTE  
05 55 85 77 28  
2 imp. des Carriés

### Nouvelle installation

l'immobilier en toute confiance  
Propriétés-Privees.com  
PARTENAIRES IMMOBILIERS  
Magaly LERUDE  
m.lerude@proprietes-privees.com  
06 09 15 22 01  
RCS 487624777 - Carte prof. 1725 T&G préf. 44  
Votre conseillère indépendante  
Appel Gratuit 0 805 13 00 17  
Fax 02 40 05 96 72  
www.proprietes-privees.com  
Retrouvez-nous sur votre mobile via ce QR Code :

### Nouvelle installation

Thierry MEUNIER  
06 09 15 22 01  
BRICOLEUR  
JARDINIER  
Petits Bricolages - Jardin  
Nettoyage - Courses  
et Autres services à la personne...  
N° W191002620



### Section de Fonctionnement - Vue d'Ensemble

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Budget 2014	Compte Adm. 2014	Libellé	Budget 2014	Compte Adm. 2014
▶ Charges à caractère général	413 243,00	410 607,44	▶ Atténuation de charges	29 300,00	37 749,38
▶ Charges de personnel	468 553,00	468 552,74	▶ Produits des services, du domaine et ventes...	99 360,00	97 591,31
▶ Charges de gestion courante	93 754,00	83 517,62	▶ Impôts et taxes	649 174,00	646 898,54
▶ Charges financières	11 435,00	10 351,79	▶ Dotations et participations	504 462,00	500 058,42
▶ Charges exceptionnelles	200,00	0,00	▶ Autres produits de gestion courante	33 600,00	28 928,41
▶ Virement à la section d'invnt	344 811,00		▶ Produits exceptionnels	16 100,00	21 988,63
▶ Opération d'ordre		5 518,46	▶ Opération d'ordre		5 318,46
<b>TOTAL</b>	<b>1 331 996,00</b>	<b>978 548,05</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 331 996,00</b>	<b>1 338 533,15</b>

### Section d'Investissement - Vue d'Ensemble

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Budget 2014	Compte Adm. 2014	Libellé	Budget 2014	Compte Adm. 2014
▶ Dépenses d'équipement * Opérations d'équipement	792 766,00	531 091,70	▶ Recettes d'équipement * Subventions d'investissement * Emprunt	258 864,00 84 134,52	143 800,33 0,00
▶ Dépenses opérations financières * Cautionnements reçus * Emprunts et dettes assimilés	2 500,00 6 000,00	0,00 6 000,00	▶ Recettes financières * Dotations * Affectation de résultats * Dépôts et Cautionnements	146 079,00 435 742,67 2 500,00	168 098,13 435 742,67 0,00
▶ Solde d'exécution N-1	470 865,19		▶ Virement de la section de fonctionnement	344 811,00	
▶ Opération d'ordre		5 318,46	▶ Opérations d'ordre		5 518,46
			▶ Avances versées sur commandes immobilisations		2 888,87
<b>TOTAL</b>	<b>1 272 131,19</b>	<b>542 410,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 272 131,19</b>	<b>756 048,46</b>



- Opérations équipement
- Remboursement avance
- Opérations ordre



- Recettes d'équipement
- Dotations
- Affectation des résultats
- Opérations d'ordre
- Avances sur commandes

### ZOOM sur les Programmes d'Investissement 2014

Intitulé du programme	Réalisations Payées sur l'exercice	Subventions Perçues sur l'exercice
▶ Mobilier divers	10 794,23	
▶ Voirie communale	19 155,92	
▶ Espace jeunes et accueil de loisirs	10 644,20	
▶ Petit patrimoine		10 000,00
▶ Voirie communale		17 911,00
▶ Salle du temps libre/Maison des associations culturelles		93 657,19
▶ Signalisation	20 605,44	
▶ Restauration des vitraux	4 652,40	11 896,00
▶ Aménagement place de l'Eglise	175 981,24	
▶ Travaux bâtiments communaux	25 520,30	
▶ Aide à la rénovation des façades	4 806,00	
▶ Maison de la Nature	3 540,00	
▶ Chemin de mémoire	3 605,20	
▶ Réfection école maternelle	250 886,57	10 336,14
▶ Réfection des WC école primaire	900,00	

TAXES	Bases Prévisionnelles 2015	2014	Taux Communaux 2015	2015	Produit Attendu
Taxe d'habitation	2 031 000		10,56%	10,56%	214 474
Foncier Bâti	1 260 000		15,84%	15,84%	199 584
Foncier Non Bâti	78 700		62,40%	62,40%	49 109
<b>TOTAL</b>					<b>463 167</b>

### Section de Fonctionnement - Vue d'Ensemble

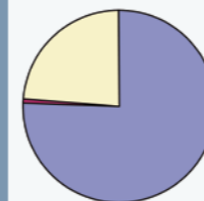
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Budget 2014	Budget 2015	Libellé	Budget 2014	Budget 2015
▶ Charges à caractère général	414 140,00	399 292,00	▶ Produits des services, du domaine et ventes...	99 360,00	97 450,00
▶ Charges de personnel	460 000,00	466 720,00	▶ Impôts et taxes	649 174,00	657 095,00
▶ Autres charges de gestion courante	91 396,00	82 900,00	▶ Dotations, subventions, participations	504 462,00	416 910,00
▶ Charges financières	11 435,00	2 000,00	▶ Autres produits de gestion courante	33 600,00	29 600,00
▶ Charges exceptionnelles	200,00	200,00	▶ Atténuation de charges	25 000,00	39 000,00
▶ Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	▶ Produits exceptionnels	16 100,00	6100,00
▶ Virement à la section d'invnt	330 525,00	274 081,80			
▶ Amortissement		961,20			
<b>TOTAL</b>	<b>1 327 696,00</b>	<b>1 246 155,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 327 696,00</b>	<b>1 246 155,00</b>

### Section d'Investissement - Vue d'Ensemble

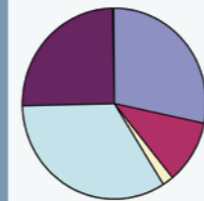
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2014	Budget 2015	Report 2014	Total 2015
Dépenses d'équipement * Opérations d'équipement (total)	792 766,00	564 477,00	251 668,00	816 145,00
Dépenses opérations financières * Emprunts et dettes assimilés	8 500,00	8 500,00		8 500,00
Solde d'exécution N-1	470 865,19	257 226,89		257 226,89
<b>TOTAL</b>	<b>1 272 131,19</b>	<b>830 203,89</b>	<b>251 668,00</b>	<b>1 081 871,89</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2014	Budget 2015	Report 2014	Total 2015
Recettes d'équipement * Subventions d'investissement	258 864,00	181 084,00	124 868,00	305 952,00
Recettes opérations financières * Dotations, fonds divers et réserves	146 079,00	116 330,00		116 330,00
Cessions d'immobilisations				
Emprunts et dettes assimilés	84 134,52	22 662,47		22 662,47
Virement section d'investissement	344 811,00	274 081,80		274 081,80
Affectation résultat	435 742,67	359 384,42		359 384,42
Opération d'ordre				
Dépôt et cautionnement	2 500,00	2 500,00		2 500,00
Amortissement		961,20		961,20
<b>TOTAL</b>	<b>1 272 131,19</b>	<b>957 003,89</b>	<b>124 868,00</b>	<b>1 081 871,89</b>



- Dépenses d'équipement
- Opérations financières
- Solde N-1

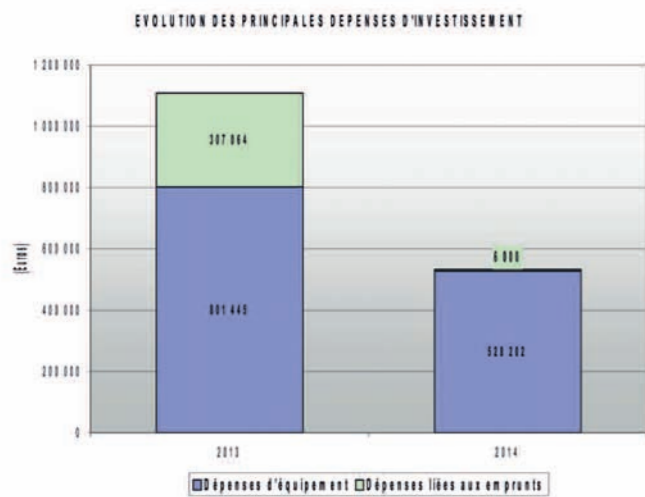


- Subvention investissement
- Dotation de l'Etat
- Emprunts
- Autofinancement
- Autofinancement prévisionnel
- Divers

### ZOOM sur les Programmes d'Investissement 2015

N° de Prog	Intitulé du programme	Reports 2014	Tranche 2015	Total Budget	Subventions
305	▶ Eclairage Public		15 000,00	15 000,00	11 523,00
312	▶ Mobilier divers	7 105,00	10 000,00	17 105,00	
362	▶ Voirie communale		42 000,00	42 000,00	
393	▶ Voirie communale (marchés publics)		135 000,00	135 000,00	136 328,00*
399	▶ Signalisation		4 000,00	4 000,00	
400	▶ Restauration vitraux		2 941,00	2 941,00	5 729,00*
404	▶ Aménagement Place de l'Eglise	154 018,00	257 500,00	411 518,00	116 400,00
405	▶ Travaux bâtiments communaux	2 112,00	10 000,00	12 112,00	
406	▶ Aide à la rénovation des façades	1 733,00	3 000,00	4 733,00	
407	▶ Maison de la Nature	72 537,00	50 417,00	122 954,00	
409	▶ Réfection école maternelle	732,00	2 000,00	2 732,00	35 616,00*
410	▶ Réfection WC école primaire	9 490,00	8 100,00	17 590,00	356,00
411	▶ Réfection mairie accessibilité		10 200,00	10 200,00	
412	▶ Logiciel cimetièrre		6 500,00	6 500,00	
413	▶ Panneaux acoustiques maison des associations		11 760,00	11 760,00	

\* Cumul de 2 exercices et solde de subventions d'exercices antérieurs.



# FINANCES

## Commune de Sainte-Féréole Principaux constats issus des données du compte de gestion



# 2014

### I LES OPERATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### I-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES ACCUSENT UNE BAISSSE DE 4,1 % PAR RAPPORT À 2013 (-55 128 EUROS)

##### a) Les ressources fiscales, qui représentent 50,8 % du total des produits de fonctionnement restent stables (+ 0,4 % par rapport à 2013).

- Les produits locaux proprement dits (Taxe d'habitation (TH), Taxe foncière sur le bâti (TFB) et Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)) progressent de 1,6 %. Ils représentent un montant de 239 euros par habitant et par an, contre 245 euros en moyenne pour les Communes corréziennes de la même strate. Cette progression assez faible est exclusivement liée au dynamisme des bases. Les taux votés par la Commune sont en effet inchangés depuis de nombreuses années.
  - Taux de TH : 10,56 % (le taux moyen étant de 11,8%)
  - Taux de TFB : 15,84 % (taux moyen 15,62 %)
  - Taux de TFNB : 62,4 % (taux moyen 45,15 %).

##### b) Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités en revanche, diminuent de 13,2 %

- Ainsi, la Dotation globale de fonctionnement accuse une baisse de 7,4 % (-30 569 euros) et représente un montant de 203 euros par habitant contre 210 euros en moyenne pour les Communes de même strate. Cette baisse qui s'inscrit dans le cadre des mesures gouvernementales tendant à faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques se répartit ainsi :
  - 9874 euros pour la part forfaitaire de la DGF
  - + 495 euros au titre de la dotation de solidarité rurale
  - 2184 euros pour la part dotation nationale de péréquation
  - Et surtout - 19 006 euros au titre des autres mécanismes de garantie.
- Les autres dotations et participations baissent de 27,9 % en particulier les participations des autres organismes. Ce recul s'explique par le transfert, à compter de 2013, de la compétence petite enfance à la Communauté d'Agglomération de BRIVE et la perte corrélative des recettes versées par la CAF au titre du contrat enfance-jeunesse.
- Les autres produits courants restent stables (locations, baux, revenus d'exploitation)
- Les produits exceptionnels baissent de 83 % par rapport à 2013, année au cours de laquelle la Commune avait procédé à la « vente » d'un terrain au profit du lotissement le Colombier pour 130 000 euros.

#### I-2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES AUGMENTENT DE 2,9 %.

Elles représentent un montant de 498 euros par habitant et par an, contre 651 euros pour les Communes corréziennes de la même strate.

##### a) Poste de charge en augmentation :

- Les charges de personnel, qui représentent 45 % du total des charges de fonctionnement progressent de +5,9 % par rapport à 2013. Elles restent cependant bien maîtrisées puisqu'elles représentent un montant de 229 euros par habitant contre 306 euros en moyenne pour les communes de la même strate à l'échelle départementale.
- Les charges de gestion courante (contingents, subventions aux associations, indemnités des élus) augmentent de 8,4 %

##### b) Postes de charge en diminution :

- charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien, fluides) diminuent de 1 % (-4175 euros).
- Il en va de même des charges financières (-32%) qui représentent un montant de 6 euros par habitant contre 27 euros en moyenne pour les communes de la même strate ;

Si l'on examine le poids des charges difficilement compressibles dans la section de fonctionnement (personnel, contributions obligatoires, intérêts d'emprunt), on constate que le ratio de rigidité est de 0,34 pour la Commune de SAINTE-FEREOLE.

Il est donc inférieur à la valeur médiane (0,41) de ce ratio, et témoigne d'une bonne maîtrise de ses charges par la Commune, en lien notamment avec la politique de désendettement.

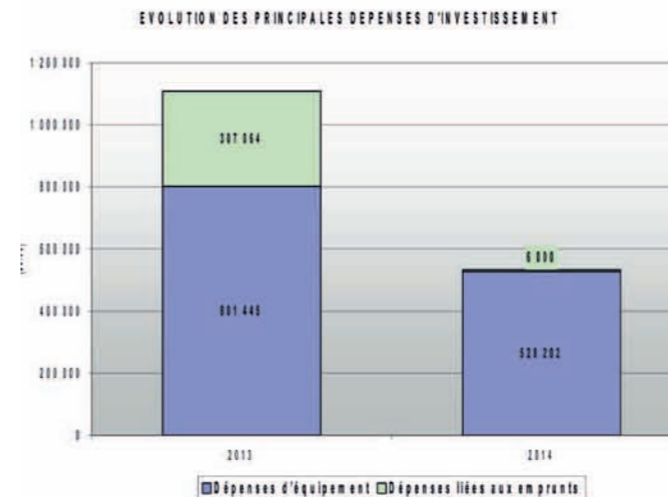
#### I-3 L'EFFET CONJUGUÉ DE L'AUGMENTATION DES CHARGES ET DE LA BAISSSE DES PRODUITS GÈNÈRE UNE NOUVELLE DIMINUTION DE LA CAF BRUTE DE LA COMMUNE.

Par là, il faut entendre l'excédent de fonctionnement mobilisable pour rembourser les emprunts et pour financer les investissements.

##### a) La CAF brute baisse en effet de 17 % par rapport à 2013, passant de 435 743 euros à 359 384 euros. Pour autant elle reste de bon niveau qui représente un montant de 191 euros par habitants et par an contre 144 euros en moyenne pour les communes de même strate démographique.

##### b) En revanche la CAF nette, c'est-à-dire la CAF diminuée du remboursement du capital de l'emprunt a presque triplé en 2014, passant d'un montant de 129 082 euros à 353 384 euros. Il est vrai qu'en 2013, la dégradation de ce ratio s'expliquait par la décision de rembourser, sur ce seul exercice, la quasi-totalité des emprunts souscrits.

Cet excellent niveau de la CAF nette est signe de bonne gestion. En effet, la Commune de SAINTE-FEREOLE est parvenue à dégager, en 2014, sur sa seule section de fonctionnement, un excédent de 353 384 euros mobilisable pour financer ses investissements.



### II LES OPÉRATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

#### II-1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DIMINUENT GLOBALEMENT DE 51,8 % PAR RAPPORT À 2013 PASSANT DE 1 108 509 EUROS À 534 202 EUROS.

Les dépenses d'équipement accusent ainsi une baisse de 34 % (après avoir diminué de 21,27 % entre 2012 et 2013). Elles se situent légèrement en dessous des dépenses d'équipement des communes corréziennes de même strate (281 euros/habitant contre 291 euros en moyenne). Il est vrai que cette décélération fait suite à une politique dynamique d'investissement poursuivie les années précédentes et ayant permis à la Commune de se doter d'infrastructures récentes et de qualité.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'emprunt (remboursement du capital de la dette) sont passées de 307 064 euros en 2013 à 6 000 euros en 2014 ce qui représente un montant de 3 euros par habitant et par an contre 78 euros pour les communes corréziennes de même strate.

#### II-2 CETTE DÉCÉLÉRATION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT S'EST LOGIQUEMENT TRADUITE PAR UNE BAISSSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT MÊME SI DE MOINDRE AMPLÉUR (-45%).

Ainsi, les dotations et fonds globalisés (dont le FCTVA) sont passés de 276 364 euros à 168 098 euros. De même, les subventions d'équipement ont été divisées par deux par rapport à 2014.

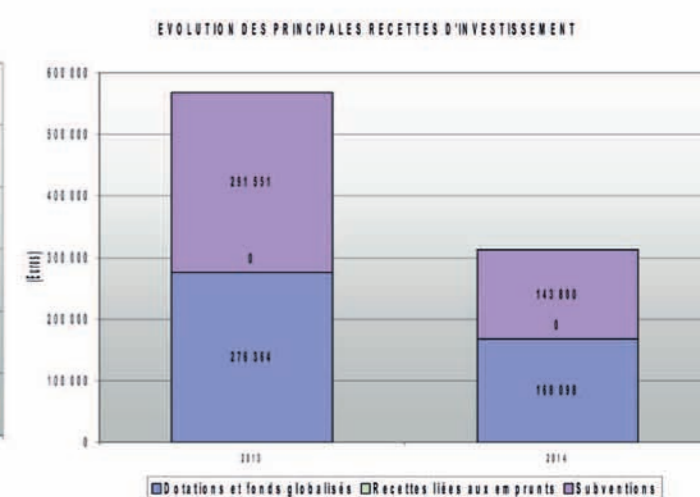
### III LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Si l'on examine le financement des investissements, on constate que la Commune de SAINTE-FEREOLE a disposé, en 2014, d'un financement disponible de 665 485 euros.

Par financement disponible on entend le total des ressources hors emprunt dont dispose la collectivité pour investir après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Bien qu'en baisse de 19,5 % ce financement disponible a largement suffi à couvrir les dépenses d'équipement (528 202 euros). En sorte qu'à la fin de l'exercice 2014, on note une variation positive de son fonds de roulement à hauteur de +137 283 euros.

Autrement dit la politique d'investissement menée par la Commune, marquée par une décélération des dépenses d'équipement et un désendettement intégral, s'est traduite par une reconstitution de ses réserves et un abondement de son fonds de roulement.



### III LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

L'année 2014 est marquée par un net rétablissement de l'équilibre du bilan de la Commune.

En effet, le fonds de roulement est positif et s'élève à 102 159 euros. Pour mémoire, ce fonds de roulement était négatif les deux années précédentes (-59 697 euros en 2012 et -35 125 euros en 2013).

Ainsi, désormais, les ressources stables de la Commune couvrent entièrement ses emplois stables.

Or ce fonds de roulement constitue une réserve qui, d'une part, doit permettre de couvrir le besoin en trésorerie lié au décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses (le besoin en fonds de roulement), et, au-delà, de financer les dépenses d'équipement futures.

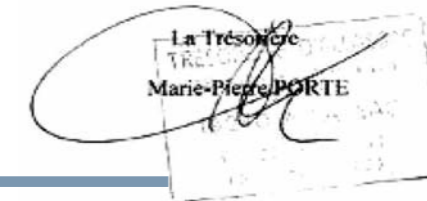
En 2014, le besoin en fonds de roulement induit par l'activité courante de la Commune s'est élevé à 29 365 euros. Il est en conséquence largement couvert par le fonds de roulement.

Il est précisé que l'existence de ce besoin en fonds de roulement est principalement lié au retard dans l'encaissement de certaines grosses créances. C'est ainsi qu'à la fin de l'exercice, la Communauté d'agglomération de BRIVE restait redevable d'une somme de près de 23 000 euros destinée à rembourser les frais engagés en 2014 par la Commune de SAINTE-FEREOLE pour faire fonctionner sur son territoire les services de la petite enfance (dont la compétence relève de la CABB). Ce préfinancement par la Commune d'une compétence désormais exercée par l'EPCI de rattachement (qui seul perçoit les recettes liées à ces services) n'est donc pas neutre pour sa trésorerie.

Il n'en reste pas moins vrai que fin 2014, la Commune de SAINTE-FEREOLE a retrouvé une trésorerie positive à hauteur de 72 794 euros. Ce niveau de trésorerie est d'autant plus notable qu'il est vierge de tout encaissement d'emprunt.

### En effet, fin 2014, la commune s'est quasi intégralement désendettée.

Son encours de dette s'élève en effet à 8064 euros (il était de 14 064 euros en 2013) ce qui représente un montant de 4 euros par habitant et par an contre 659 euros en moyenne pour les communes corréziennes de même strate. ■





## Place de l'Eglise



Amphithéâtre



Auvent



Kiosque



Bar



Plancha



Espace frites



Espace préparation

Total des dépenses	Total des subventions
605 097,66 €	116 400,00 €





13 juin Visite aux Associations

# Place de l'Église

(suite)

## Services à la Place

Elle est là, neuve et fonctionnelle. Dès le début de l'été, elle a rendu ses premiers services, pour le plus grand bonheur de ses utilisateurs. Elle, c'est notre nouvelle place de l'église, transformée aujourd'hui en un espace propice à de nombreux rassemblements et manifestations.

### Un espace d'activités festives de plein air

Après avoir été présentée aux associations à la mi-juin, elle a accueilli le groupe brésilien Samba Color pour une fête de la musique endiablée, autour de boissons et de tapas. Et dès le 2 juillet, les marchés de producteurs qui font la réputation de notre commune y ont repris leur place, qu'ils tiennent tous les jeudis soirs jusqu'à la fin août, pour un public ravi des nouvelles installations.

Ces installations, rappelons-les en quelques mots : un auvent qui peut accueillir aussi bien les tables et chaises d'un repas que des stands de vente ou de présentation de produits, un kiosque à musique modulable et déplaçable, une piste de danse, et un ensemble buvette, cuisine, friterie de belle taille avec tous les équipements nécessaires (tireuses à bière, chambres froides, local de stockage...).

La nouvelle place de l'église a donc très vite commencé à rendre les services attendus, et ce n'est qu'un début.

### D'innombrables possibilités

Car avec une telle configuration, bien des choses peuvent être organisées en son sein. Outre les traditionnels marchés de producteurs ancrés en ce lieu, s'y dérouleront les apéritifs communaux que la municipalité souhaite renouveler, la fête communale, diverses manifestations et activités proposées par les associations, ainsi que des activités périscolaires, d'autant plus facilement que l'école est toute proche.

« Pourquoi ne pas l'ouvrir aussi aux vins d'honneur lors des mariages ? » se demande Sandrine Jourdan, adjointe chargée de l'animation et du développement local. Bref, la réussite de l'aménagement ouvre les portes à de nombreuses possibilités et donne à la commune des moyens de qualité pour l'organisation ou la réception d'activités en plein air. « On peut imaginer des spectacles, des représentations théâtrales ... ».

« Chaque place possède une longue histoire et il faut veiller à ne pas la trahir » a rappelé le maire lors de la présentation aux associations. C'est ce qui a guidé le principe de conception et de réalisation de cet espace qui doit avant tout rester une place publique.



21 juin - Visite aux administrés et fête de la Musique



Marchés des Producteurs de Pays

# Le site du Puy Labaudie



# Actu

## La Maison de la Nature

Toutes les associations communales possèdent des locaux dédiés, soit individuellement, soit collectivement. L'Association Communale de chasse n'avait pour toi qu'une modeste cabane sans aucune commodité.

Le Conseil Municipal a donc décidé, dans une vision large, de mettre en place une maison de la Nature dans une parcelle de plus d'un hectare qui lui appartient au lieu-dit Puy Labaudie.

### Cette maison aura plusieurs fonctions :

- ▶ Elle sera tout d'abord le lieu de convivialité de la Société Communale de chasse ;
- ▶ Son atelier de préparation sera ouvert sur demande aux autres associations, notamment de chasse, mais également aux jardins familiaux qui seront à proximité.

Maison de la Nature	
Dépenses hors taxes	
▶ Maîtrise d'Oeuvre.....	6 160,00
▶ Travaux.....	96 396,00
▶ Equipements.....	2 572,00



## Les Jardins Familiaux du Puy Labaudie

Ils seront implantés sur le même site et équipés chacun d'une petite cabane en bois.

Nous reviendrons plus en détail sur leur implantation et leur réalisation dans un prochain bulletin.

## La Forêt des Etres

Cette idée ramenée du Sud Est Asiatique par un membre du Conseil Municipal lors de ses voyages consiste à inviter chaque membre (pour ceux qui le souhaite) à planter un arbre avec une plaque gravée au pied qui témoigne durablement de son geste.

Ce geste peut donner sens à des moments importants de la vie (naissance, mariage, etc...) et donner sens à l'immuable cycle de la Nature dans lequel l'Homme n'a qu'une petite place.

Cette forêt serait implantée sur le terrain disponible sur le site de la Maison de la Nature.

Cette idée n'a pour l'instant, fait l'objet d'aucune présentation ni aucun débat en Conseil Municipal. Elle n'est qu'une graine qui, comme toute petite graine, ne demande qu'à grandir, ou peut être, sous les contraintes, ne pourra jamais éclore.



## Centre de loisirs & Espace-jeunes

On mesure le dynamisme d'une commune à l'importance qu'elle accorde à sa jeunesse. À cet égard, Sainte-Féréole n'a pas à rougir de la comparaison avec les autres collectivités de même taille, au contraire. Que ce soit en termes d'équipements ou d'animations, de services ou de mobilisation de personnels, l'offre est de qualité.

► Pour ce qui dépend directement d'elle, la municipalité organise son action en faveur de la jeunesse autour de trois pôles ;

- l'Accueil de Loisirs ;
- le Club des Jeunes ;
- les Activités périscolaires.

### ► Accueil de Loisirs

Tous les Flégeois, jeunes et moins jeunes, connaissent le bâtiment de l'Accueil de Loisirs au bout de l'ensemble composé par le stade, la grande salle, le gymnase, la piscine... C'est en bonne partie en ce lieu que se concrétise l'effort de la commune pour ses enfants (en complément du formidable travail effectué par les associations).

Un lieu dont la fréquentation a doublé depuis 2011, dont le taux d'occupation atteint 75 %, pour une capacité d'accueil de 20 enfants de moins de 6 ans et de 30 enfants à partir de 7 ans. Ces bons chiffres ne sont pas un hasard (voir en encadré le dernier rapport des autorités de tutelle). Ils couronnent une politique municipale pensée sur le long terme, un effort conséquent pour proposer aux jeunes des activités stimulantes et variées.

Toute action implique une direction, aux deux sens du terme. Le rôle clé en la matière revient à Aurélian Coursière, 32 ans, titulaire d'un Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), qui, après une riche expérience en Seine-Saint-Denis, a rejoint sa Corrèze natale et plus particulièrement notre commune pour lancer l'Accueil de Loisirs en mai 2011.

Outre l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), Aurélian dirige le Club des Jeunes et coordonne les activités périscolaires.

Autour de lui, on trouve aujourd'hui Aurore Chassard, qui a quitté la filière technique pour devenir adjointe d'animation, plus spécialement chargée de la garderie et de l'ALSH ; Sandy Conet, en contrat d'avenir, qui passe le diplôme de base de l'animation, autrement dit le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations) ; et Méliissa Sage, qui intervient sur la garderie, l'ALSH et les activités périscolaires. Aurélian Coursière tient également à accueillir des stagiaires chaque fois que cela est possible, à la fois pour donner une première

expérience à des jeunes en train de se former aux métiers de l'animation et pour bénéficier d'une force de travail et d'un regard qui peuvent être bénéfiques à tous, dans un souci de remise en cause et d'amélioration permanentes.

Dans ce cadre, il est à noter que quatre jeunes Flégeoises qui avaient effectué un stage au sein de la structure se sont vues par la suite proposer un emploi d'animatrice salariée pendant des périodes de vacances.



ALSH - Activités manuelles



### Services et activités pour tous les enfants

#### Les services offerts :

- Accueil des enfants le mercredi après-midi en dehors des vacances scolaires ;
- Accueil des enfants tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires ;
- Garderie entre 7 h 30 et 9 heures, entre 17 heures et 18h30 en semaine.

Les activités sont organisées par tranches d'âge : 3-5 ans, 6-10 ans, 11-14 ans, 15-17 ans.

Le bâtiment qui recèle des salles cinéma, informatique, cuisine, sportive, artistique, bibliothèque, ou à l'extérieur, dans le patio, au city-stade, dans la grande salle, à l'étang, sur les terrains ... les possibilités sont nombreuses. Quelques exemples : pétanque, tir à l'arc d'intérieur, vélo, trottinette, atelier cuisine ...

Et puis, une nouveauté cette année, 3 mini-camps de 3 ou 5 jours sont prévus cet été : un premier multi-activités, un deuxième davantage axé sur le culturel (hip-hop, graf ...), un troisième orienté sur le sport (notamment le canoë-kayak).



ALSH - sortie VTT



ALSH - Initiation voltige cosaque

### ► Le Club des Jeunes

De 12 à 18 ans ils peuvent, depuis septembre 2012, se retrouver tous les vendredis de 18 à 22 heures à l'Espace-Jeunes.

Là, au sein de ce Club des Jeunes et sous la responsabilité d'Aurélian Coursière, les ados peuvent discuter, dîner ensemble, accéder à la salle informatique et à la salle cinéma. « Au début, chacun venait avec sa gamelle, rappelle le directeur. Maintenant, ils se coordonnent pour préparer un repas commun. Et une fois par mois, la mairie finance un repas à thème ». C'est ainsi que les jeunes ont pu manger chinois, savoyard, tropical, américain... corrézien !

Au début de l'été dernier, les jeunes avaient même invité les élus autour d'un buffet, pour les remercier de l'achat d'appareils et de mobilier, mais aussi pour parler avec eux

de la vie à Sainte-Féréole, des satisfactions et préoccupations des uns et des autres. Une rencontre qui s'est exceptionnellement prolongée par une boum destinée à fêter la fin de l'année scolaire et des examens. Cette ambiance foyer semble correspondre aux attentes. Cet été, le Club ouvrira également le mercredi et le vendredi après-midi autour d'activités diverses.

La municipalité reste force de proposition, mais elles est réceptive aux suggestions émanant des jeunes eux-mêmes. ■

### ► Activités péri-scolaires Partenariats et simplifications

La commune est en passe de signer un second Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, important pour les financements. De plus, un Plan Éducatif de Développement Territorial (PEDT) a été conçu avec les services de l'État (Jeunesse et Sport, Inspection d'Académie, Rectorat), passage désormais obligé pour obtenir certaines aides. Ce PEDT nous permettra aussi d'harmoniser différents règlements intérieurs en concertation avec la commission des affaires scolaires, les délégués d'école, les intervenants et les enseignants souligne Nicolas Jaubert, Adjoint en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au sein de ces cadres généraux, l'objectif est d'apporter le meilleur service possible, en toute sécurité. Quelques exemples d'améliorations récentes :

- Une meilleure coordination (fonctionnement et information) avec l'équipe enseignante
- La programmation d'activités adaptées au rythme des enfants et se rapprochant du projet d'école.

On notera enfin que malgré la baisse des dotations de l'Etat, le budget de fonctionnement des structures en faveur des jeunes est maintenu. ■



Le 3 mars 2015 M. Vareille, Conseiller d'Éducation Populaire et Jeunesse a effectué une visite à la structure d'accueil de loisirs gérée par la commune de Sainte-Féréole.

Voici les conclusions du rapport de sa visite :

#### Implantation - aménagements - installations - remarque sur les locaux

« Des locaux récents, très adaptés. Une salle d'arts plastiques, un local espace jeunes, une salle de « cinéma », une salle informatique, des salles d'activités, un patio couvert. L'équipement est excellent. Par ailleurs le centre dispose d'un city stade et jouit de la proximité du terrain de foot, du gymnase, de la salle polyvalente et d'autres salles de sports. Enfin l'ensemble est accessible aux personnes en situation de handicap. »

#### Organisation pédagogique remarque générale

« L'ambiance générale est conviviale et chaleureuse. Le directeur et l'équipe d'animation font preuve d'attention pour les enfants ce qui contribue à l'excellent climat constaté. »

#### Impression générale et conseils

« L'accueil de loisirs de Sainte-Féréole dispose d'une infrastructure remarquable. Par ailleurs, le directeur, au travers d'une qualification élevée, maîtrise parfaitement le cadre réglementaire de l'exercice de sa profession. Il faut veiller toutefois à récupérer les attestations de vaccination de l'ensemble des personnels y compris des stagiaires. Il possède par ailleurs toutes les qualités nécessaires à l'animation, tant de l'équipe que des groupes d'enfants. Il fait preuve d'attention auprès de chaque enfant.

Le projet pédagogique est très complet, preuve d'une vision pédagogique élargie et ambitieuse. La concertation et l'évaluation sont parties prenantes du projet. Il serait intéressant de sérier dans les objectifs des priorités afin d'avoir une meilleure lisibilité dans le temps des axes proposés. Par ailleurs, de nombreux partenariats sont mis en place (SSN Oxygène, ALSH Jacques Cartier).

Le centre a fait le choix de travailler in situ ; et de limiter les sorties extérieures, ce qui se défend au vu du potentiel local. Enfin, l'accueil des adolescents reste en projet. Le développement de ce créneau apparaît opportun.

En conclusion, l'accueil de loisirs de Sainte-Féréole rassemble toutes les qualités pour réaliser un travail éducatif et pédagogique satisfaisant, dans le respect de la réglementation et de la sécurité. ■



# Actu

Route de Moussours

## Les travaux Communaux

- Réfection de 3 km de route de Sicard à Larmandie, via Moussours, Largay, La Bourreterie et la Vacherie-Basse.

Au printemps l'équipe technique communale a procédé au curage des fossés et à la vérification des aqueducs de cette voie, puis l'entreprise Devaud TP, après un reprofilage général a réalisé un revêtement en enrobé. L'entreprise a, dans le même temps effectué des travaux identiques dans le village de Sauvagnac, sur la partie qui restait à revêtir en direction de la station d'épuration. L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un montant de 124 000 € TTC, subventionné à hauteur de 67 285 € (+ sub aggl).

### ► Enrochements

L'entreprise Colas a mis en œuvre des enrochements sur des portions de voies qui présentaient un risque d'affaissement : La Bourreterie, La Rebeyrotte, Chemin de Martignac face à la station d'épuration. Le montant des travaux s'est élevé à 11 300 € TTC.

### ► Fauchage des talus et des accotements des voies communales :

Ce travail est effectué au printemps et à l'automne par les employés municipaux qui interviennent par équipe de deux en journée continue de 6 h à 22 h.

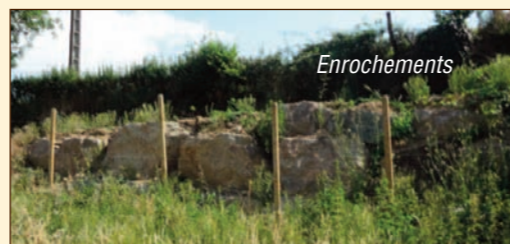
### ► Piscine municipale :

L'équipe technique a réalisé la totalité des peintures extérieures du bâtiment et de l'escalier d'accès ainsi que le remplacement des dalles cassées au bord du bassin.

A l'automne, l'équipe technique procédera à des travaux complémentaires en fonction des disponibilités et des conditions météo. Le budget prévu pour les fournitures de matériaux est de 15 000 €

### Sont d'ores et déjà programmés :

- l'embranchement, sur 50 m environ, du chemin qui va de la rue du 8 mai à la route de Lajoinie
- le prolongement de la rue des Genêts (chemin des Bois Hauts)
- la voirie interne des villages de Moussours et de la Vacherie Basse en complément des travaux de l'entreprise. ■



Enrochements



Fauche talus par équipe technique



Travaux de peinture à la piscine par équipe technique

## Lotissement « LES BOIS DU COLOMBIER »

Dans ce nouveau quartier de Sainte-Féréole, 19 maisons sont déjà construites ou en cours de construction.

### ► 11 lots restent à la vente



### Contact :

- Mairie de Sainte-Féréole : 05 55 85 78 00
- La Bourse de l'Immobilier : 05 55 18 73 00
- Faure Immo : 05 55 22 36 57
- Magaly LERUDE : 06 09 15 22 01

# Mairie et mise en accessibilité

Il est important pour une commune de constamment faire évoluer son patrimoine pour répondre au plus près aux besoins fonctionnels et aux évolutions réglementaires.

C'est ce qui a guidé le Conseil Municipal qui, dans sa séance du 14 novembre 2014, a décidé d'engager des travaux de réfection et de mise aux normes d'accessibilité de la mairie et de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Corrèze Ingénierie (service du Conseil Départemental).

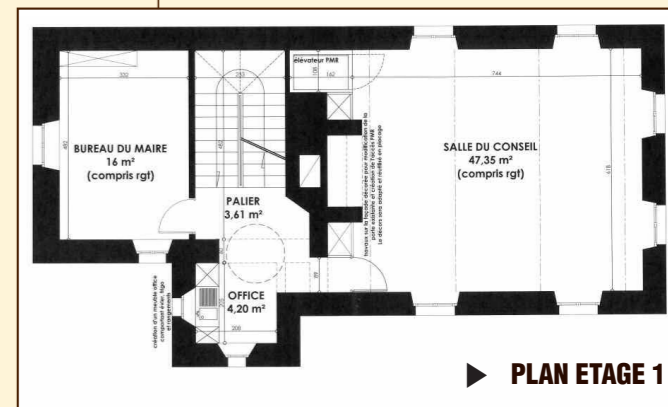
Corrèze Ingénierie et la commission technique du Conseil Municipal ont défini deux objectifs pour cette opération :

- Mise en accessibilité au PMR (Personnes à Mobilité Réduite) tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, avec installation d'un monte handicapé ;
- Amélioration de la fonctionnalité des lieux pour le public, les personnels et les élus.

Après consultation pour la maîtrise d'oeuvre, c'est le cabinet d'architectes « Le Compas dans l'Oeil » représenté par M. Montzamin qui a été retenu et qui a présenté le projet ci-dessous adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mai 2015.

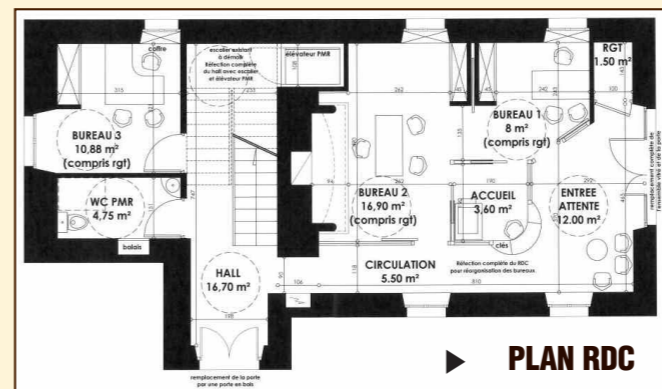
Réaménagement de l'ensemble du RDC valorisant mieux l'espace existant et les atouts de ce lieu.

Le monte-handicapé arrivera directement dans la salle du Conseil et des mariages. La porte existante sera redimensionnée en hauteur et largeur. Hormis la création et la restructuration de ces accès, la salle du conseil, de même que le bureau du maire, ne sont pas concernés par les travaux. Un placard-office sera installé sur le palier.



► PLAN ETAGE 1

Le bureau des adjoints reste au second étage. L'isolation et la finition des murs et du sol seront reprises. Les combles débarrassés de tout stockage bénéficieront d'un renforcement du plancher. Le local situé entre le bureau des adjoints et les combles sera équipé de rayonnages pour l'archivage.

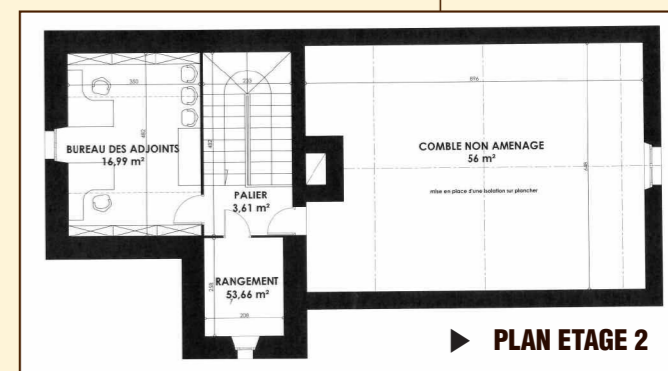


► PLAN RDC

### La nouvelle configuration permettra le positionnement de :

- 2 bureaux fermés par des cloisons de verre au rez de chaussée
- Un poste d'accueil et de travail ouvert avec zone d'attente
- Une liaison directe de l'accueil vers l'arrière du bâtiment sans avoir à traverser les bureaux.

Le local appelé « ancien secrétariat » recevra les sanitaires conformes aux règles fixées pour les personnes handicapées ainsi qu'un troisième bureau destiné aux élus et qui accueillera également les permanences pour l'assistante sociale et autres services offerts périodiquement aux administrés.



► PLAN ETAGE 2

Un escalier extérieur sera réalisé entre le bâtiment de la mairie et le château d'eau pour accéder à la chaufferie située au sous-sol.

L'ancien hall et la cage d'escalier sont entièrement repensés pour positionner un monte-handicapé (à l'emplacement des sanitaires actuels) pour accéder au 1<sup>er</sup> étage ainsi qu'un escalier entièrement refait dans une qualité architecturale en phase avec sa fonction (accès à la salle du conseil et des mariages).



**Le montant estimé de l'opération (honoraires, travaux, équipements) est de 210 000 € H.T.**  
**Le montant attendu des subventions est de 138 000 €.**  
**Les travaux débuteront en janvier-février 2016 et devraient durer huit mois.**

**A compter du 2 janvier 2016 et pendant toute la durée des travaux, les services de la mairie seront déplacés dans le bâtiment abritant la poste : accès de plain-pied côté entrée école maternelle. ■**





## Inauguration plaque FNACA

Le Maire Henri Soulier et le président du comité local de la FNACA, Gilbert BOUILLAGUET ont dévoilé une plaque scellée sur le monument aux Morts en hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord et aux 30 000 disparus dans ce conflit.

*Comme l'a souligné Henri Soulier, Maire, « cette plaque se devait d'être là, sur ce monument aux Morts, même si la commune n'avait pas eu à déplorer de morts ... »* ■

## Remise Permis Piéton aux ELEVES de CE2

Depuis plusieurs années, l'école de Sainte-Féréole et la gendarmerie de Donzenac organisent l'opération « permis piétons » dont l'objectif est d'informer et sensibiliser nos enfants sur les dangers de la route.

A l'issue d'un petit test, le diplôme a été remis par un représentant de la gendarmerie à chaque élève le jeudi 28 mai en présence de Madame LAGARDE, enseignante, et de Mr JAUBERT, adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour féliciter et récompenser les enfants, des bonbons ont été offerts par la municipalité. ■



## Bibliothèque

Ouverture :

- ▶ lundi de 16h30 à 18h30
- ▶ mercredi de 14h à 16h30
- ▶ vendredi de 17h à 19h

du 12 octobre au 14 novembre

## Bibliothèque en fête

« Femmes d'hier et d'aujourd'hui »

- Expositions
- Ateliers enfants
- Ateliers adultes
- Débats et rencontres

Entrée libre et gratuite

## La Tulle Brive Nature Édition 2015 a fait étape à Sainte-Féréole



Pause casse-croûte

Très forte participation pour cette 5<sup>e</sup> édition de la Tulle Brive Nature qui s'est déroulée le 12 avril 2015 sous un soleil radieux et a fait étape à Sainte-Féréole.



Route de Lajoinie

Dans le n° 30 du bulletin municipal nous vous avons rendu compte du résultat des fouilles archéologiques réalisées par l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) sur la place de l'église avant le démarrage des travaux d'aménagement de cet espace.

Ces fouilles étaient placées sous la direction de Didier RIGAL, avec la collaboration de Fabien CALLEDE, Jean-Phillippe CHAUMEIL, Fabrice CHEVREUSE, Gwenaëlle DIQUERO-BATS.

Jean-Phillippe CHAUMEIL a réalisé dans le même temps une étude « Sainte Féréole, étude sur son église et sa Prévôté ».

### ► L'évolution de la prévôté

Le prévôt est une sorte de fondé de pouvoir administrant un domaine foncier appartenant ici à une autorité ecclésiastique. La majeure partie des finances de l'Abbaye Saint-Martin de Tulle provient de ces institutions... L'abbé / évêque est à la tête de deux organismes situés en Bas-Limousin : Laguenne et Sainte-Féréole.

... Que sont-ils censés faire ? Un acte notarial daté du 11 Juin 1774 énumère les prérogatives et les devoirs de ces « agents épiscopaux ». Ils doivent lever la dîme sur l'ensemble des récoltes de fruits, de grains et de vin. Cette première étape réalisée, ils sont tenus de délivrer au curé de la paroisse la part de la dîme qui lui est due. Enfin, ils doivent prendre en charge le transfert de plus de 400 setiers de seigle, mesure de Brive, jusqu'au Palais Episcopal.

Que rapporte cette institution à l'évêque ? Une source écrite réalisée en 1740 nous dévoile l'importance des terres de ces lieux pour l'économie du palais épiscopal... les dîmes de Sainte-Féréole contribuent à la hauteur de 3 456 livres au budget du prélat qui avoisine 12 056 livres. Par conséquent notre prévôté pèse 1/4 du capital financier. Elle contribue plus efficacement que l'abbaye de Rocamadour (1 100 livres), les prévôtés de Branceilles (1 200 livres), de Meyronne (2 100 livres) et surtout de Laguenne (1252 livres). Son principal poste de revenu vient des céréales... du vin... l'élevage des agneaux...

Sainte-Féréole est donc vitale pour l'épiscopat tulliste. Si Rocamadour avec son pèlerinage procure une aura spirituelle à l'abbé, puis l'évêque, la puissance économique vient de notre prévôté. Cette prédominance a-t-elle poussé le prélat à vouloir se doter d'un château à proximité de l'église ? Les sources manquent. Cependant, si l'on prend l'exemple de Laguenne et celui de Tulle, on voit que les évêques ont incité ces biens à se fortifier. Laguenne opta pour un château comme Sainte-Féréole et un rempart comme Tulle.

Plusieurs historiens locaux nous relatent les scènes de pillages et de destructions que le village a subi à partir de 1577. A cette date la soldatesque Reformée dirigée par Geoffroy de Vivans s'empare de la forteresse. Quelques mois plus tard, le clan catholique sous l'égide de Hauteฟอร์ด reprend cette possession et décide d'abattre le château. Malgré ce fait, Sainte-Féréole est encore perçue comme une pièce essentielle dans le dispositif de défense de Tulle. En 1585, le capitaine calviniste Chouppes se rend maître de l'ancienne place forte et brûle le bourg. Les troupes huguenotes du vicomte de Turenne, après la prise de Tulle le 3 novembre 1585, vont encore une fois s'acharner sur Sainte-Féréole... Une génération plus tard. La forteresse est en ruine.

## Notre patrimoine : Fouilles archéologiques

place de l'Eglise

(suite et fin du n° 31)

Dans le n° 31 nous vous avons rapporté des extraits de l'étude portant sur l'église. et dans ce numéro nous terminons avec la Prévôté.

Le « Journal de Pierre Vacherie » apporte un témoignage de première main sur, d'une part, l'existence du château et d'autre part, l'état de celui-ci au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous lisons ainsi que :

«... pour esviler semblables accidentz qui survenoit au pais par la forteresse du lieu, d'abattre la tour, ce qu'on fit en s'appant les cartiers en appuyant avec des pilotis de bois qu'on brûla puis après et ainsi cette masse tomba sur la maison de Jacques Roubier, dict Pestourel qu'elle abbatii, Ce fut environ l'an mille cinq cent quatre vingt ».

### ► Perspectives

Au terme de cette étude, plusieurs pistes de travail apparaissent. Il est indéniable que cette contrée a été convoitée dès le haut Moyen Age. La proximité du vicus de Brive et son bassin de peuplement en fait une zone agricole de premier ordre. Même si elles sont en marge des grands domaines viticoles ecclésiastiques composant le « Bas Pays », ces terres ne peuvent qu'être attractives pour une abbaye naissante comme Saint-Martin de Tulle, Si on n'oublie pas l'importance du vin dans la liturgie chrétienne, on minimise les problèmes que cette denrée pose en termes d'approvisionnement à toutes les communautés.

Il est donc probable que cet espace soit avant tout constitué d'une ou de plusieurs propriétés agraires regroupées autour d'un lieu de culte. Chapelle privée devenant église paroissiale ? Malgré le manque de sources manuscrites, il est probable que nous soyons en présence de ce scénario. Malheureusement aucune charte consultée ne fait référence à une « manse » sous le nom de « Sainte Féréole ». Seule l'analyse du vocable de Pégglise peut nous suggérer la constitution d'un territoire administratif donné à l'époque mérovingienne. La première norme est religieuse et non foncière.

... Il semble clair qu'à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle, l'épiscopat du Bas-Limousin a une totale emprise sur la paroisse et la prévôté. Son importance est telle qu'elle est la cible des troupes huguenotes pendant les Guerres de Religion. Le fait que l'évêque se dote du titre de « prévôt de Sainte-Féréole », des revenus de cette institution qui alimente sa propre Mense épiscopale, et participe à l'érection d'une « tour », ou d'une structure défensive dans le bourg ne peut que désigner Sainte-Féréole comme un symbole du pouvoir catholique. Toucher à cette paroisse, c'est toucher à la pérennité financière de l'évêché... ».

Le document peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de mairie. ■





# Echo de Manocalzati

## Projets de Travaux

Beaucoup de travaux sont en cours dans la commune de Manocalzati et entre tous il y a la construction de la nouvelle place dénommée **John Ciardi** qui sera probablement terminée pour la fin de l'année. Autre travail en phase d'exécution / la restructuration de la maternelle près de l'école primaire qui se terminera avant le début de la prochaine année scolaire. Deux importants projets de rénovation urbaine sont ceux de la réfection du pavement de la rue principale de Manocalzati et de toute la zone autour du château avec des blocs de lave, travaux qui vont débuter dans le mois de juillet. A souligner que dans le même projet est prévu aussi la décoration du **château de San Barbato**. En ce qui concerne les structures sportives au-delà de l'achèvement du mini terrain de football et du gymnase prochainement commenceront les travaux

d'installation du terrain de foot jusqu'à la **rue Pasconi** avec la réfection du terrain de jeux en herbe synthétique avec un éclairage de nuit et l'achèvement des tribunes et des vestiaires.

Autre projet au programme est la création dans le centre du bourg d'une zone écologique pour la récolte et le tri des ordures ménagères afin de donner aux citoyens de Manocalzati un meilleur service pour l'élimination des déchets triés.

Une importance spéciale a aussi été donnée à l'économie d'énergie et en particulier la maison communale et les écoles pour lesquelles les travaux de pose des panneaux photovoltaïques sont terminés. ■

### Programme de trois ans de travaux publics 2015/2017 Administration commune de Manocalzati

Tableau des ressources disponible Types de Ressources	Période de validité du programme			
	Disponibilité 1 eme année	Disponibilité 2 eme année	Disponibilité 3 eme année	Import total
▶ Recettes spéciales ayant droit .....	10 292 165,33	4 259 108,27	4 361 221,00	18 912 494,60
▶ Recettes acquises par le biais de contraction d'un prêt .....	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Recettes acquises grâce à des apports de capitaux privés .....	93 500,00	0,00	0,00	93 500,00
▶ Immobilisation transfère art. 53 les paragraphes 6 et 7 d.lgs n 163/2006 .....	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Montant des crédits ouverts .....	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ autres .....	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>11 227 165,33</b>	<b>4 259 108,27</b>	<b>4 361 221,00</b>	<b>19 847 494,60</b>

	Import	Responsable du programme
▶ La disposition visée à l'article 12, paragraphe 1 de la RMR 207/2010 visés à la première année .....	10 292 165,33	<b>SPAGNUOLO GIUSEPPE</b>

Description de l'opération	Priorité (5)	Coûts estimatifs du programme				Vente immobilier S/N (6)	Apport de capital privé	
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Total		Emprunt	Typologie
▶ Travaux route rurale du bois .....	1	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	N	0,00	
▶ Construction d'égouts rue Starze-Ofantina .....	1	255 854,89	0,00	0,00	255 854,89	N	0,00	
▶ Achèvement des travaux dans le glissement de terrain lieu Faenzera .....	1	2 143 168,00	0,00	0,00	2 143 168,00	N	0,00	
▶ Achèvement travaux P.I.P. d'infrastructure .....	1	2 980 000,57	0,00	0,00	2 980 000,57	N	0,00	
▶ Construction du parking urbain - fraction Faenzera .....	1	173 141,87	0,00	0,00	173 141,87	N	0,00	
▶ Construction du centre municipal récolte déchets .....	1	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	N	0,00	
▶ Construction d'un columbarium cimetièr central .....	1	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00	N	800 000,00	
▶ Construction d'un columbarium cimetièr San Barbato .....	1	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	N	135 000,00	
▶ Opérations de récupération des corps et trux soutènement de P.I.P. .....	1	4 280 000,00	0,00	0,00	4 280 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de rénovation canalisations d'eau - Lot N° 1 .....		0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	N	0,00	
▶ Travaux d'achèvement assainissement .....		0,00	650 000,00	0,00	650 000,00	N	0,00	
▶ Travaux des fossés de la route rurale .....		0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	N	0,00	
▶ Travaux mobilier urbain rue Ortali .....		0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	N	0,00	
▶ Entretien des bâtiments de l'école .....		0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de stationnement rue Orni .....		0,00	160 000,00	0,00	160 000,00	N	0,00	
▶ Extension travaux des établissements publics .....		0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	N	0,00	
▶ Démolition, reconstruction, agrandissement école élémentaire Don Lorenzo Milani .....	1	0,00	1 499 108,27	0,00	1 499 108,27	N	0,00	
▶ Construction d'un parking urbain via Orto de Luca .....		0,00	0,00	921 221,00	921 221,00	N	0,00	
▶ Construction d'un parking cimetièr San Barbato et une zone piétonne .....		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	N	0,00	
▶ Travaux d'installation sportive polyvalente .....		0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	N	0,00	
▶ Réalisation et séparation des eaux usées et vives en centre ville .....		0,00	0,00	390 000,00	390 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de rénovation canalisations d'eau - Lot N° 2 .....		0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de rénovation de l'église de San Barbato .....		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de raccordement à l'égout .....		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	N	0,00	
▶ Travaux de restructuration de la route communale ext .....		0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	N	0,00	
<b>Total</b>		<b>11 227 165,33</b>	<b>4 259 108,27</b>	<b>4 361 221,00</b>	<b>19 847 494,00</b>		<b>935 000,00</b>	

## SSSF, le club qui monte !

Une belle saison s'achève pour la Société Sportive de Sainte Féréole.

Les effectifs ont été en nette augmentation avec 70 licenciés séniors et dirigeants et autant de jeunes pour l'école de foot. C'est ainsi 140 joueurs qui se sont réunis sur le stade de Sainte Féréole chaque semaine. Une trentaine de nouveaux joueurs sont arrivés au club lors de la saison 2014-2015 attirés, selon leurs dires, par la réputation d'une ambiance conviviale et chaleureuse.

Les seniors ont compté 3 équipes :

- ▶ L'équipe C en 4<sup>e</sup> division, coaché par **Jean-Philippe GODARD** qui a honoré tous ses matchs sans aucun forfait.
- ▶ L'équipe B, encadrée par **Xavier MADRONNET**, a maintenu son niveau pour sa première saison en 3<sup>e</sup> division.
- ▶ L'équipe 1<sup>re</sup>, entraînée par **Jean-Paul BORIE**, a caracolé en tête du championnat durant toute la saison pour finalement, au terme d'un suspense jusqu'à la dernière minute et d'un engagement acharné, a obtenu son ticket pour la Promotion de Ligue.



Equipe A 2014/2015



Equipe B 2014/2015



Equipe C 2014/2015



U7 2014/2015



U9 2014/2015



U11 2014/2015



## Le coin des Associations

Les vétérans nommés « Les Footos », menée par **Laurent DELPY** ont aussi leur équipe depuis cette année et pratiquent un foot loisir.

L'école de foot a accueilli les jeunes de 5 à 17 ans en entente pour les catégories U11, U13, U15 et U17 avec l'U.S DONZENAC. L'école de Foot Filles a bénéficié d'une entente très satisfaisante avec le club de Varetz.

Une saison s'achève à peine et pourtant, la suivante déjà est en préparation :

Les seniors reprendront l'entraînement dès le mois d'août.

Le projet d'une équipe sénior féminine est sur le point de se concrétiser. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées par la pratique du football féminin à nous contacter.

Enfin, l'école de foot prévoit sa journée de découverte et inscriptions le samedi 5 septembre 2015 et les premiers entraînements débuteront le mercredi 9 septembre.

Nous invitons tous les Flégeois à venir encourager leur équipe lors des matchs à domicile de la saison prochaine. Le stade est un lieu ouvert où ils seront accueillis avec grand plaisir. ■

Le loto du foot aura lieu le Samedi 28 novembre à La Grande Salle.

## « l'association art culture et partage reprend les cours de chi kung »

Martine SOIROT Professeur diplômée par Mantak CHIA Créateur du système de tao curatif UniversalTao Center - Master School Chang Mai - Thaïlande



Le chi kung ou Qi Gong est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. Il vise à maîtriser la circulation de l'énergie grâce à des séries de mouvements plus ou moins lents, de postures d'assouplissement, de mobilité, et de respirations abdominales.

En combinant ces mouvements simples, accessibles à tous, reliés à différents systèmes énergétiques du corps, on renforce organes et méridiens. Le Qi se répartit harmonieusement dans l'organisme. Le corps s'apaise, l'esprit se calme et les pensées négatives, émotions excessives se recyclent en énergie positive ou nous puisons nos forces !! Se détendre, s'affiner, améliorer son souffle, être de bonne humeur, soulager les maux de dos, développer la concentration, renforcer sa santé, améliorer la mémoire, et l'équilibre sont une partie des bienfaits de la maîtrise de l'énergie ; Du chi kung ! ■

Cours collectifs dès le mardi 6 octobre 2015 de 10h à 11h30

à la salle de danse de Ste FEREOLE et chaque mardi  
Une séance d'essai est possible

Pour tout renseignement

mail : [artsdutao19@gmail.com](mailto:artsdutao19@gmail.com) - Tél. : 07 61 31 94 74



Posture : Brocart (méridien du poulmon)



Posture : brocard (méridien foie VB)



Posture : sourire dans le yin/ yang

Cet Enchaînement de 12X12 soit 144 mouvements forment un ballet très lent nécessitant respiration, concentration et mémoire, il équilibre les méridiens d'énergie du corps.





## Musique On danse

Un grand gala 2015 pour de jeunes danseuses !

Le thème du cirque a mis en lumière nos plus jeunes danseuses « les petites plumes » âgées de 4 à 7 ans dans leurs costumes de clown. Les chorégraphies basées sur les thèmes couleur et lieux créées par nos animateurs Cécilia, Jessica, Lucie, Mylène, Lesly, Laure et Olivier ont permis l'expression artistique des différents groupes.

« Les Petites Étoiles » « Les Petites Sirènes » âgées de 5 à 10 ans, le Chipies, les Little Marcel, les Divas, et le groupe AMAZONE âgées de 10 à 18 ans ont toutes suscité l'admiration et séduit le public.

Le bouquet final a réuni nos 65 danseuses sur scène sur une musique d'Amel BENT « Ma philosophie » interprétée par la jeune et talentueuse Julie DELPY. Les décors du spectacle ont été réalisés par une association flégeoilloise INOXE GRAFFITI représenté par son artiste Thomas BOUYSSONNIE.

Le moment fort de la saison a été la venue le 7 février 2015 de la troupe SWING PARADISE et du magicien BEN, qui a enthousiasmé un public nombreux !

Notre participation aux repas des aînés le 18 janvier 2015 a été appréciée par tous les flégeoillois présents !

L'assemblée générale a eu lieu le 26 Juin 2015, les bilans de l'année ont été approuvés par l'assemblée ainsi que l'élection des membres du bureau. Les inscriptions de la section Danse enfants et de la section Gymnastique et pilates adultes s'y sont également déroulées.

- Cours de Gymnastiques les vendredis soir de 20h00 à 21h 00
- Cours de Pilates les mercredis soir de 20h 00 à 21h 00
- Cours de zumba les mardis soir de 20 h à 21h 00

Les inscriptions sont encore ouvertes !

Vous pouvez nous contacter  
[musiqueondanse@gmail.com](mailto:musiqueondanse@gmail.com) - Tél. 05 55 18 98 04

## Enthousiasme, Réussite, Diversité

### CRÉDO d'« Expressions »

Pour cause de biennale et après avoir déplacée en 2014 son exposition d'aquarelle dans la Chapelle des Pénitents à Donzenac, l'atelier proposait cette année fin mai, Salle du Temps Libre, plus de 150 aquarelles résultat du travail de 24 adhérents.

Dès le vernissage et tout au long de l'exposition, les visiteurs apprécieraient les œuvres présentées aux thèmes variés. Ils purent comparer les divers talents, en particulier autour du thème commun « Voyage dans une île italienne ». Encadrés par deux adhérentes, les progrès se concrétisent lors de chaque présentation. Le mystère, de l'eau et des pigments, associés à la patience et au plaisir de peindre, explique la grande qualité de cette exposition.

Présente depuis sa naissance, Jeanne-Marie Chauvin dirigea, à nouveau la chorale de l'association, le 28 juin dernier. Ce concert ou plutôt cette journée particulière, fit revivre le parcours musical de ces vingt dernières années



d'activités ininterrompues, la diversité du programme, le choix des œuvres brillamment interprétées rappelant les dernières années de l'atelier. La qualité des choristes transmet aux très nombreux publics et amis



mélomanes, joie et enthousiasme. L'implication de chacun à partager sa ferveur et sa passion généra bien plus qu'un final musical inattendu : un anniversaire exceptionnel. ■

Et puis « Expressions » aime l'automne et vous propose deux rendez-vous « Salle du Temps Libre » :

- les 7 et 8 novembre, exposition du travail de l'atelier « Encadrement » ou thématiques et techniques diverses vous seront présentées. Un espace et aussi réservée à l'activité du scrapbooking.
- les 21 et 22 novembre : cette exposition permettra d'échanger la passion autour des Maquettes et Figurines des adhérents de l'association.

Deux très belles sorties en perspective à prévoir et à noter sur votre agenda.

► Enfin l'association s'active à la préparation de la 4<sup>e</sup> biennale (23 juillet au 7 août 2016) pour laquelle de nombreux artistes ont déjà manifesté le désir d'être présent.

A ce sujet si vous souhaitez accompagner, participer, héberger... n'hésitez pas à nous contacter

Site internet <http://www.biennaledaquarelle.fr/>



Chorales

## FNACA

Le comité local des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA) dont les responsables se réunissent une fois par trimestre pour faire le point et répartir les tâches de chacune et chacun au sein du comité, compte 45 adhérents et adhérentes.



- Le dimanche 15 février, le repas annuel de la FNACA préparé et servi par Véronique de l'Auberge des Sources a réuni 80 personnes dans la Grande Salle du Stade et s'est terminé comme d'habitude, par une soupe à l'oignon.
- Le lundi 9 mars, une réunion inter-comités a eu lieu à MALEMORT où étaient présents les délégués de DONZENAC - SADROC - SAINT-PARDOUX-LORTIGIER - MALEMORT - LA CHAPELLE AUX BROCS - VENARSAL - USSAC - SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES - CHANTEIX et SAINTE-FEREOLE.
- Le jeudi 19 mars, la cérémonie commémorant la fin de la guerre d'Algérie s'est déroulée en présence d'une nombreuses assistance à laquelle s'étaient jointes 2 classes d'élèves, qui sous la direction de leurs enseignantes, ont entonné la Marseillaise en clôture de la manifestation.

- Le samedi 18 avril, la plaque commémorant les événements d'AFN a été dévoilée par le Maire, Henri SOULIER, et le Président du Comité Local, Gilbert BOUILLAGUET, en présence de personnalités et de nombreuses délégations de comités voisins et amis, accompagnés de 22 porte-drapeaux. A l'issue de cette cérémonie, Jacques VAURETTE, responsable des médaillés militaires de l'arrondissement de Brive, a remis la médaille militaire à Michel BERGER.
- Le jeudi 23 avril, une quarantaine de personnes ont effectué le voyage en Terre d'Auvergne. Ce fut une excellente sortie très appréciée de tous.
- Le vendredi 8 mai, sur l'invitation du Maire et des Anciens Combattants de 39-45, la FNACA a pris part, en nombre, à la commémoration de la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale. ■

Le Président, Gilbert BOUILLAGUET

## La Rose des Vents Le Club des aînés

Le 1<sup>er</sup> Marché des Producteurs du Pays du 2 juillet 2015 a été animé par l'Association du Foot et le club des Aînés de la Rose des Vents, sa présidente Simone AIMARD : ces 2 associations ont étrenné - dans le cadre du marché - les nouvelles infrastructures et une nouvelle organisation.

Chacun a trouvé sa place même s'il est nécessaire d'apporter des ajustements, les aînés se sont dits satisfaits, moins fatigués car tout est sur place, le cadre est agréable et surtout, tout en s'activant, les bénévoles sont au plus près des gens, de l'orchestre, de la vie sur place.

Les aînés de Sainte-Féréole prennent rendez-vous avec l'équipe de foot pour 2016. ■



Sortie du 28 mai - Les Jardins de Sothys





## Société Communale de CHASSE

Avec ses 1800 hectares, le territoire de chasse permet aux quelques 52 passionnés de s'adonner à leur loisir, et ceci grâce aux propriétaires, toujours plus nombreux, qui offrent leurs signatures et permettent ainsi à la société de perdurer.

Lors de la dernière assemblée générale, il a été présenté un bilan satisfaisant concernant le gros gibier (19 sangliers et 26 chevreuils) mais plus mitigé pour le petit. Suite aux efforts consentis par la société, 63 renards ont été éliminés et ce nombre devrait augmenter grâce au « tir d'été » qui permet à quelques chasseurs volontaires détenteurs d'une autorisation préfectorale, d'éliminer encore quelques spécimens de ce nuisible dont les dégâts sont fortement marquants, durant la période estivale.

- Le traditionnel repas de fin de saison qui a rassemblé près de 150 personnes a été encore une fois un succès dans une ambiance chaleureuse et enjouée.  
**Rendez-vous le 14 mars 2016 pour la prochaine édition.**
- Aujourd'hui, les chasseurs attendent avec impatience de prendre leurs nouveaux quartiers à « La maison de la nature », au lieu-dit « Le Puy Labaudie », qui prendra le relais de « La cabane », Route de Berchat ■

### Membres du bureau :

- Présidents **Jean Claude PIERREFITTE,**
  - Vice-présidents **Patrice DELPY et Gérard JAUBERT**
- Secrétaire **Mathieu RAFFAILLAC**
- Secrétaire adjoint **Vincent ROCHE**
- Trésorier **Christophe PAILLER**
- Trésorier adjoint **Yannick PIERREFITTE**
- Membres actifs **Patrick BARRET et Christian PIERREFITTE**



## SEANCE du 16 janvier 2015

### Avenants au marché de la place de l'église

Les entreprises ont fait de nouvelles propositions :

- Entreprise SEBTP (gros œuvre) : 15 583,17€ H.T.
  - Entreprise Bouillaguet (couverture-zinguerie) : 437,70€ H.T.
  - Entreprise De Sousa (revêtement minéral) : 202,50€ H.T.
- pour un montant total de 16 223,37€ H.T., soit 19 468,04€ H.T.

**Adoptée à la majorité (3 abstentions) ■**

### Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier d'Allassac

Le Conseil Municipal attribue à Madame Marie-Pierre PORTE, trésorière municipale d'Allassac, une indemnité de conseil au taux maximum, aux fins d'exercer d'une manière permanente auprès de la commune l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaire et financière, pendant la durée du nouveau mandat municipal.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

### Adhésion au service de médecine préventive

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

### Programme voirie 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal la réfection en enrobés des routes suivantes :

- Section la Vacherie Basse – Larmandie (troisième tranche) : 39 175€ H.T.
- Sauvagnac : 11 776,51€ H.T.

pour un montant total de travaux estimé par le bureau d'études Dejante de 50 951,51€ H.T., soit 61 141,81€ H.T.

Le marché sera dévolu sous forme de MAPA (Marché à Procédure Adapté) selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général dans le cadre du dispositif de dotation quinquennal de voirie selon les modalités suivantes :

- 20% de la dotation globale attribuée, conformément aux dispositions établies par le Conseil Général.
- Sollicitation d'une subvention au taux de 40% de l'estimation établie par le bureau d'études Dejante.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

# Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

### Réfection et accessibilité mairie : Choix d'un maître d'œuvre

Corrèze Ingénierie, en charge de la mission assistance à maîtrise d'ouvrage et la commission des affaires techniques du Conseil Municipal ont défini un programme de travaux pour la réfection et la mise en accessibilité de la mairie. Corrèze Ingénierie estime l'ensemble des travaux à 210 000€ H.T., soit 252 000€ T.T.C.

Il convient de procéder à la consultation du maître d'œuvre qui aura une mission de base précédée d'un diagnostic, complétée d'une mission d'étude des mobiliers de bureau, placards, bureau et office.

Les maîtres d'œuvre consultés devront obligatoirement faire une visite du site et l'analyse des offres sera réalisée sur deux critères : la valeur technique sur présentation des références pour 40% et le prix pour 60%.

Le Maire précise qu'il y a lieu de solliciter les financements suivants :

- DETR : Programme accessibilité et rénovation mairie avec bonus développement durable
- CONSEIL GENERAL : Programme accessibilité et rénovation bâtiments publics

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## SEANCE du 20 mars 2015

### Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice : .....359 384,42€ H.T.
- Résultat antérieur laissé en fonctionnement :
- TOTAL .....359 384,42€ H.T.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit la somme de 359 384,42€ H.T.

**Adoptée à la majorité (3 abstentions) ■**

### Demande aliénation chemin au lieu-dit Sauvagnac

Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter l'aliénation de ce chemin à enquête publique sous la condition suivante : le demandeur, M. Jean-Baptiste PASCAL, s'engage, par écrit, à laisser un droit de passage (servitude ou autre) aux propriétaires de la parcelle AY 78, M. Gilbert LAVRADOR et M<sup>me</sup> Estelle CHAPLET, et à les informer de sa demande d'aliénation. Les propriétaires de la parcelle AY 78 devront également donner un accord écrit.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Les Passionnés de l'Ancien Patrimoine de Ste Féréole et sa Région Agenda

- Les 18/09/2015 après-midi  
19/09/015 toute la journée  
et 20/09/2015 matinée :  
**FETE DE LA BATTEUSE**  
avec démonstration de matériel  
et voitures anciens,  
métiers d'autrefois  
exposition de tracteurs  
artisanats d'art - etc...
- Courant octobre  
(date à préciser)  
une visite de musée  
de tracteurs et matériels  
agricoles anciens  
à SALVIAC (46)  
suivie d'un pique-nique.

Président de l'Association  
Jean-Pierre BESANGER

## Comité des Fêtes

C'est dans la joie et la bonne humeur que le Comité des fêtes de Sainte Féréole a débuté sa saison festive le 25 avril dernier pour son troisième repas farcidures. Amateurs ou novices de ce plat typiquement Corrèzien, chacun a pu savourer cette pomme de terre revisitée sous la folle ambiance assurée, jusqu'au bout de la nuit, par Momo et son orchestre. Forte manifestation avec une mobilisation importante, le comité espère avoir satisfait les personnes qui étaient présentes.

Puis, pour entamer la période estivale, le Comité des Fêtes s'est remis au travail, le 27 juin, pour proposer son traditionnel feu de la St Jean. Fête de la jeunesse ou fête du solstice d'été, c'est avec plaisir que l'association continue à perpétuer cette ancienne tradition. Cette année encore, les fagots confectionnés au cours du mois de février avaient eu le temps de sécher pour laisser place à un magnifique feu. L'ouverture s'est faite après une retraite aux flambeaux effectuée par les enfants qui ont souhaité y participer. Tout au long de la soirée, D.J Alain a su apporter un répertoire musical diversifié entraînant une ambiance qui a été fortement assurée. Côté cuisine, nouveau plat : Entrecôtes /Frites qui était intégré dans un menu et qui au vue de la saison a été, nous le souhaitons, apprécié de tous.

### A mi-chemin de ses activités annuelles, voici le programme des manifestations proposées par le Comité :

- Samedi 25 juillet** 4<sup>e</sup> année pour les « Puces d'été à Santa Fé ». Toute la journée, de 8h à 20h, venez faire des affaires sur cette grande brocante qui se tiendra autour de l'église. Grillades, buvette et musique seront également accessibles tout au long de votre passage.
- Les 11, 12 et 13 septembre** c'est la fête avec cette année encore de nouvelles activités qui vous seront présentées tout au long du week end. En appui, la fête foraine prendra une place importante sur la commune. A l'heure où est écrit cet article, le comité n'a pas validé l'ensemble de ses activités et nous ne pouvons pas vous présenter de programme dans ce bulletin. Rassurez-vous, le comité y travaille et tiendra clairement ses engagements en vous proposant des animations diverses et variées pour le bonheur de tous.

Le Comité des  
Fêtes vous  
souhaite  
un été chaud  
et ensoleillé  
accompagné  
de belles  
festivités.



Feu de la St-Jean

A bientôt Le Président, Jacques ROUHAUD





## Annulation demande de subvention conseil général voirie 2015

Suite à la consultation les offres des entreprises ont été inférieures au montant estimé par le maître d'œuvre. Le montant du marché ne couvre pas l'octroi d'une subvention pouvant être accordée par Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre du dispositif de dotation quinquennal de voirie. Le conseil Municipal annule la délibération susvisée.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Avis sur le projet de schéma de mutualisation de services de la communauté d'agglomération du bassin de Brive

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et l'évolution récente des règles européennes (jurisprudence et directive marchés publics du 28/02/2014) offrent de nouvelles possibilités de mutualisation entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes membres.

Les objectifs de la mutualisation sont à la fois de réaliser des économies d'échelle par des non-dépenses et de renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance.

Au-delà du transfert de compétences, la mutualisation est un espace de collaboration et de partage entre les communes et l'EPCI qui se formalise dans le cadre de plusieurs dispositifs

- ▶ Les mises à disposition de services communautaires au profit des communes dans le cadre par exemple d'une assistance d'ingénierie.
- ▶ Les prestations de services réalisées par l'EPCI au profit des communes ou inversement.
- ▶ Les groupements de commandes.
- ▶ Les mises en commun de matériels.
- ▶ Les services communs : créés par l'EPCI avec une ou plusieurs communes ils peuvent exercer deux types de missions :
  - Des missions fonctionnelles (gestion du personnel, gestion administrative et financière, informatique...) ou opérationnelles concourant à l'exercice des compétences sans être directement rattachées à ses compétences.
  - Des missions sans lien avec les compétences transférées (exemple service commun « instruction des autorisations du droit des sols »).

A partir de 2015, ces dispositifs doivent s'inscrire dans un document cadre : le schéma de mutualisation de services. Ce document programmatique et prospectif doit être élaboré dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. Le projet de schéma doit être transmis aux communes membres qui doivent rendre un avis dans les trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de service de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

**Adoptée à la majorité (17 pour, 1 abstention, 1 contre) ■**

## Convention Bibliothèque départementale de prêt

Dans le cadre du plan départemental 2015-2019 de développement de la lecture et des bibliothèques, le Conseil Municipal décide de passer une convention de niveau 3 avec le Conseil Général pour la bibliothèque-relais de Ste Féréole. Les crédits nécessaires pour l'achat de livres ou de revues sont inscrits au budget 2015 à hauteur de 0,50 € par habitant.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Emplois saisonniers

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour l'accueil de loisirs et pour la piscine, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 (article 3).

- ▶ **ACCUEIL DE LOISIRS :**  
Fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon.
  - **Vacances de Pâques :**  
maximum trois emplois à temps complet (35 heures)
  - **Mois de juillet :**  
maximum cinq emplois à temps complet (35 heures)
  - **Mois d'août :**  
maximum quatre emplois à temps complet (35 heures)
  - **Vacances de Toussaint et de Noël :**  
maximum deux emplois à temps complet (35 heures)
  - **Vacances de février 2016 :**  
maximum trois emplois à temps complet (35 heures)
- ▶ **ACCUEIL DE LOISIRS :**
  - **Un surveillant de baignade** pour le mois de juillet 2015 et un pour le mois d'août 2015, à temps complet,
  - **Un agent d'entretien** pour le mois de juillet 2015 et un pour le mois d'août 2015, à temps complet, pour tenir les entrées de la piscine, nettoyer le bassin, les plages et faire le ménage des vestiaires, douches du bâtiment de la piscine et s'occuper des espaces verts en cas de fermeture de la piscine pour cause de mauvais temps,
  - **Un agent d'entretien** à temps complet pour seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août, selon les besoins.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Participation aux dépenses de fonctionnement de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze

Le Conseil Municipal décide que le montant de la contribution fiscalisée pour la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze d'un montant de **21 320€** soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Participation frais de scolarisation ville de brive

Le Conseil Municipal approuve le paiement des frais de scolarisation présentés par la Ville de Brive au titre des années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 pour un enfant de la commune fréquentant l'école élémentaire Henri Gerard. Les frais supportés par la ville de Brive sont de **530,70€** pour l'année 2012/2013 et de **541,31€** pour l'année 2013/2014.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Remboursement frais BAFA

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour procéder au remboursement de la somme de **412€** à Melle Sandy Conet, employée en tant qu'emploi d'avenir qui a suivi une formation BAFA dans le cadre de son contrat aidé.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## VOTE DES TAUX DES TAXES – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales et fixe pour 2015 ces taux sont donc les suivants :

- Taxe Habitation : **10,56%**
- Taxe Foncière (bâti) : **15,84%**
- Taxe Foncière (non bâti) : **62,40%**

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## SEANCE du 29 mai 2015

### Approbation APD réfection de la mairie et mise en accessibilité

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'APD présenté par M. MONTZAMIR, en lui demandant d'apporter quelques modifications (rangements, boîte aux lettres en façade ...) et votera le DCE lors du prochain conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

### Enquête publique sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter située sur la commune de Saint-Hilaire-Peyroux : Avis sur la demande d'autorisation

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la demande de l'entreprise Rol et Pompier, à savoir le renouvellement de l'exploitation de carrière et son extension, et charge le Maire d'informer Mr le Préfet de la Corrèze.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Programme de voirie : Demande subvention communauté d'agglomération du bassin de Brive

Dans le cadre de la réalisation des travaux du programme de voirie 2013 - 2014 et 2015 le Maire propose de solliciter la CABB pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité Territorial. Résultat de fonctionnement à affecter :

Dépenses		Recettes	
Marché de travaux Ets DEVAUD TP	103 094,20	CG	32 166,00
Maîtrise d'œuvre	9 048,00	DETR	24 784,00
		Reste à la charge de la commune	55 192,20
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>103 094,20</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>112 142,20</b>

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement pour la réalisation des travaux de voirie et sollicite la CABB pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du FST à hauteur de **22 428,44€**, soit 20% du montant de la dépense subventionnable.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## Subvention exceptionnelle délires et notes

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Délires et des Notes de **100€** pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité. ■**

## SEANCE du 26 juin 2015

### Désignation membre commission d'appel d'offres du groupement de commande de la CABB

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mr Maurice GOLFIER, membre titulaire, et Mr Yannick MACHEIX, membre suppléant, de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes de la CABB, autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre multi attributaire sans mini maxi pour une durée de 4 ans pour la fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA.

**Adoptée à l'unanimité. ■**



## Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI) : Réparation du prélèvement entre L'EPCI et ses communes membres

Le Conseil Municipal, donne son accord pour l'adoption par la CABB du mode de répartition dérogatoire libre qui consiste en une prise en charge totale de cette contribution d'un montant de **143 428 €** par la Communauté d'Agglomération, et demande à Monsieur le Sous-Préfet de Brive d'en informer les services fiscaux de la Corrèze.

**Adoptée à la majorité (2 abstentions) ■**

## Projet éducatif territorial

Les communes peuvent adopter un projet éducatif territorial (PEDT) qui a pour but d'organiser pour chaque enfant un parcours éducatif et de qualité harmonisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs et scolaires.

Les communes qui organisent les activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT bénéficieront, à compter de l'année scolaire 2015-2016 d'un soutien financier perenne.

Ce PEDT a été rédigé par le groupe de travail sur la base des outils de communication déjà mis en place par la municipalité (*les différents règlements intérieurs des activités périscolaires, les fiches de renseignements, la fiche de liaison*) ; il prend la forme d'un document cohérent qui présente les généralités s'imposant à tous les temps d'activités périscolaires et ensuite indique chaque spécificité de ces différents temps.

Le PEDT a été présenté en conseil d'école le 23 juin 2015 où il a requis un avis favorable.

Le Conseil Municipal adopte le projet éducatif territorial (PEDT) et autorise le Maire à signer la convention avec les différents partenaires.

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Mise en œuvre du dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions au titre du FCTVA par la caisse des dépôts et consignations

Afin de soutenir l'investissement public local permettant de doter la France des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et à son développement, l'Etat a décidé la mise en place d'un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA afférent aux dépenses d'investissement 2015 des collectivités.

Ce préfinancement prend la forme d'un prêt à taux zéro et constitue une avance remboursable aux collectivités.

Le conseil municipal décide de bénéficier de ce dispositif de préfinancement et autorise le maire à signer un contrat de prêt entre la commune et la CDC pour soutenir les projets d'investissements de la commune (*réaménagement de la mairie et sa mise en accessibilité*) pour un montant de **63 650 €**.

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires

Ce règlement qui a été validé par le comité de pilotage du PEDT présente la spécificité de chaque temps périscolaire : la garderie, la cantine, les activités périscolaires et un lien avec le règlement intérieur de l'ALSH et sera inséré au PEDT.

Le Conseil Municipal adopte ce document.

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Règlement intérieur de l'ALSH

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de l'ALSH qui a été modifié sur les 3 points suivants :

- ▶ Il est précisé que de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30, les enfants sont accueillis gratuitement et qu'il s'agit là d'une garderie
- ▶ Les parents peuvent inscrire leurs enfants au plus tard jusqu'au vendredi midi précédent le début des activités.
- ▶ Les réservations doivent être faites par écrit et transmises soit par mail à l'ALSH, soit données en mains propres.

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Révision des tarifs de garderie et de cantine

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter du 4 juillet 2015 :

- ▶ Cantine :
  - **2,90 €** le repas des enfants
  - **6,65 €** le repas des enseignants et intervenants extérieurs
- ▶ Garderie :
  - **1,40 €** l'heure
  - **14,00 €** le forfait (= au moins 10 heures de présence par semaine et par enfant, sur 4 jours, lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)

**Adoptée à l'unanimité ■**

## Signature contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA

Ce Contrat Enfance Jeunesse est signé pour une durée de 4 ans afin d'obtenir une participation financière pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal précise que l'ALSH a une capacité d'accueil de 60 places maximum, acte la fermeture de l'ALSH une semaine par an (vacances de Noël) et transfère une partie du temps de travail des agents des services administratif et technique à l'ALSH (70 heures par an).

**Adoptée à l'unanimité ■**

# Carnet Etat Civil

du 01/01 au 15/07/2015

## MARIAGES

■ **Boris Louis Marc Albert UMINSKI et Florence Natacha Raymonde FERS**  
4 avril 2015 - Le Roc

■ **Fabien GUILLAUMIE et Eliette BERGER**  
20 juin 2015 - 16 rue du 8 mai

■ **David RHODDE et Samantha PLA**  
11 juillet 2015 - Le Moulin Bas



■ **Zoé Amélia Odette VIDAL** née le 14 janvier 2015  
de **Arnaud VIDAL et Pauline Marie GUICHARD**  
Berchat

■ **Ilayda SARAC** née le 3 février 2015  
de **Mahmut SARAC et Nuray NÜLBÜL**  
15 rue des Pradelles

■ **Aya CHEYSSIAL** née le 15 mars 2015  
de **Olivier CHEYSSIAL et Ilham BOUBOUL**  
5 le Colombier

■ **Pierre David Pavel FACON** né le 16 mars 2015  
de **David Jean Gérard FACON et Vladislava Vladimirova VALTCHEVA**  
Martignac

■ **Malone Matys Raymi ANDRAUD** né le 3 avril 2015  
de **Eric, Philippe ANDRAUD et Mélissa MONEGER**  
Les Vignottes – Les Chapelaudes

■ **Emilien RAFFAILLAC** né le 17 avril 2015  
de **Mathieu RAFFAILLAC et Séverine PIERREFITTE**  
Le Moulin Haut

## NAISSANCES

■ **Jade Massita Annie MENEYROL** née le 26 mai 2015  
de **Sébastien MENEYROL et Baman DOGNOGO**  
La Vacherie Basse

■ **Elia VILLEPONTOUX** née le 12 juin 2015  
de **Rémi Julien VILLEPONTOUX et Gaëlle Brigitte Nicole AUZELLE**  
Près du bourg - Route de Lajoinie

■ **Maël Pascal Claude LENOIR VALLAUD** né le 17 juin 2015  
de **Cyril Marcel Bernard LENOIR et Christelle Aurélie VALLAUD**  
Lajoinie

■ **Leelou PAULHAN** née le 21 juin 2015  
de **Cyril PAULHAN et Carine GARCIA**  
5 rue du 14 juillet

## DÉCÈS

■ **Olivier Paul Georges DELAHAYE, 66 ans**  
décédé le 5 février 2015  
Le Mons

■ **LACOUR Guy Antoine, 94 ans**  
décédé le 6 février 2015  
2 Avenue de la Besse

■ **FOUR veuve BESSE Madeleine, Odette, Eugénie, 75 ans**  
décédée le 27 février 2015  
La Colomberie

■ **DUFOUR veuve BRUN Angéline, 93 ans**  
décédée le 26 mars 2015  
Laubeyrie

■ **LACOUR Jean Marcel, 82 ans**  
décédé le 1<sup>er</sup> mai 2015  
10 rue du Presbytère

■ **LAJOURMARD DE BELLABRE épouse MANTE Marie Geneviève Jacqueline Jeanne, 59 ans**  
décédée le 8 mai 2015  
22 avenue du 8 mai 1945

■ **LAPEYRE Jean-Pierre, 66 ans**  
décédé le 3 juin 2015  
Route de Brive

■ **LACROIX Hortense, 93 ans**  
décédée le 4 juin 2015  
4 Avenue du 8 mai

■ **ROL Jean-Joseph, 92 ans**  
décédé le 4 juin 2015  
Les Vignottes

■ **BUGE Clément, 83 ans**  
décédé le 5 juin 2015  
Lacombe

